

Séance du 4 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale située 8 rue Eugène Chauvelier, dans le cadre des recommandations sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Marie, Anne Molard, Solène Loyer, Christophe Krakus, Patrice Coutelle, Ingrid Caté.

Absente : Mme Marion Marie

Mr Mickaël Feuvrier a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 9 avril 2021

2021-06-d1

Suppression du poste d'adjoint technique de 8 heures hebdomadaire

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni en date du 18/05/2021,

Le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet de 8 h par semaine créé le 1^{er} février 2013.

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 17h30 par semaine à compte du 1^{er} août 2021.

2021-06-d1-1

Création du poste d'adjoint technique territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Entretien de la voirie, des espaces verts, de la lagune et des bâtiments.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps non complet à raison de **17h30 hebdomadaire** de service, à compter du **1^{er} août 2021**, pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, de la lagune et des bâtiments.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

2021-06-d2

Travaux de voirie 2021

La voie communale VC9 de Joué fera l'objet de travaux par la Communauté de Commune LBN en 2021.

La Communauté de Communes propose de faire réaliser à cette occasion les travaux sur la partie située en agglomération, le coût des travaux à charge de la commune sera de 1826.80 € HT soit 2192.16€ TTC.

Le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux. (Pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

2021-06-d3

Accès à la Chapelle d'Etival en Charnie

Monsieur le Maire rappelle que par autorisation du conseil municipal en date du 18 décembre 2020, un contrat d'assistance juridique a été signé avec le Cabinet Fidal.

Après étude du dossier sur le problème d'accès à la Chapelle d'Etival, le cabinet Fidal conclut que le chemin situé derrière le bâtiment en ruine est toujours propriété de la Commune de Chemiré en Charnie, cette parcelle aurait été rattachée par erreur lors de la refonte du cadastre.

L'avocat s'est rapproché de Monsieur Duchemin en lui proposant une rencontre pour trouver un accord amiable. Monsieur Duchemin a refusé la rencontre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner mandat pour engager la procédure devant le tribunal administratif et demande au cabinet Fidal de saisir le tribunal administratif d'une

requête en référé, mesures-utiles tendant à l'évacuation de la parcelle du domaine public occupée irrégulièrement par Monsieur Duchemin.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure par 8 voix pour et 1 abstention.

Questions et informations diverses

Les travaux à la lagune sont en cours.

L'acte de vente des parcelles B615 et B616 a été signé le 3 juin 2021.

Le Conseil Municipal valide les modifications apportées au règlement de la Salle Communale.

Madame Molard présente le sommaire de la lettre d'informations de Juillet. La Communauté de Commune LBN a informé les communes qu'elle transmettra des informations à faire paraître sur les bulletins communaux.

La date retenue pour le concours de fleurissement est le 10 Juillet 2021,

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30